

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi 2018 (14) 5 Octobre** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 5 octobre 2018 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Lucie Vignola            André Lafrenière            Chantale Perreault

Étaient absents, les conseillers Bertrand Taillefer et Patrick Gautschi.

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

\*\*\*\*\*  
Madame la mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la présente séance.  
\*\*\*\*\*

**18-227    2-    Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**18-228    3-    Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2018**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2018  
soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4-    Rapport de correspondance**

**5-    aucun dépôt**

**18-229    6.    Adoption des comptes à payer au montant de 40 593.21\$**

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 40 593.21 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

11712	Remboursement de taxes	257.96 \$
11713	Bell Canada	678.90 \$*
11714	Compo Recycle	34 397.83 \$*
11715	Conteneur Recycle Inc.	9 692.74 \$*
11716	Excavation Pigeon	7 562.52 \$
11717	Fonds d'information sur le territoire	108.00 \$*
11718	Marc Grenier, spectacles et animations	1 500.00 \$
11719	Juteau Ruel Inc.	1 156.22 \$*
11720	L'Union-Vie	6 574.32 \$*
11721	Manoir de la rivière Dufresne	3 053.75 \$*
11722	MRC de la Matawinie	16 603.76 \$*
11723	Pitneyworks	734.50 \$*
11724	Janie Poitras (atelier champignons)	240.00 \$
11725	Rogers	86.99 \$*
11726	SEPAQ Parc du Mont-Tremblant	200.06 \$
11727	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	550.00 \$*
11728	Bell Canada	144.19 \$*
11729	Ministre des finances	115 447.00 \$*
11730	L'Ami du bûcheron	97.67 \$
11731	Auto parts plus	241.34 \$
11732	Batteries Expert Ste-Agathe	68.15 \$
11733	Martine Bélanger	222.74 \$
11734	Benson Pièces d'Auto	204.60 \$
11735	Au coin de la chaussure enr.	413.67 \$
11736	Coopsco des Laurentides	47.15 \$
11737	Corporate Express Canada Inc.	185.10 \$
11738	C.R.S.B.P. des Laurentides	126.01 \$
11739	Clinique services santé Rosemère	210.00 \$
11740	Dicom Express	22.32 \$
11741	Environex	105.78 \$
11742	Excavation Pigeon	781.83 \$
11743	Informatique Pierre Forget	643.86 \$
11744	La Griffes SGB	247.20 \$
11745	Hervé Larochelle Inc.	1 262.05 \$
11746	Annulé	
11747	Jocelyn Breault Inc.	222.57 \$
11748	Journal Altitude	373.69 \$
11749	L'Atelier Urbain Inc.	1 468.81 \$
11750	Les sables La-Ro Ltée.	304.17 \$
11751	Groupe Lexis Média Inc.	822.07 \$
11752	Linde Canada Ltée.	16.56 \$
11753	Municipalité d'Entrelacs	3 586.07 \$
11754	Nortrax Québec Inc.	5 485.73 \$
11755	Remboursement frais employé	30.00 \$
11756	Isabelle Parent	69.92 \$
11757	Patrick Morin	184.92 \$
11758	Chantale Perreault	272.40 \$
11759	Pétrole Pagé Inc.	2 284.83 \$
11760	Distribution Paxair	189.77 \$
11761	Prevo911 Tech	95.64 \$
11762	Produits San. des Plaines Inc.	254.13 \$
11763	P.G. Solutions Inc.	3 531.66 \$
11764	Pharmacie Proxim	25.00 \$
11765	Raymond & Sigouin, notaires	975.00 \$
11766	Info Page	79.08 \$
11767	Remboursement frais employé	73.35 \$

11768	Sablère Clark	477.41 \$
11769	Sintra Inc.	8 198.30 \$
11770	Chantal Soucy	112.43 \$
11771	9289-1662 Québec Inc.	4 787.25 \$
11772	Wolters Kluwer Québec Inc.	1 572.86 \$
11773	Remboursement de taxes	731.00 \$
11774	Remboursement de taxes	573.94 \$
11775	Ass. des Propriét. des lacs G, P et à l'Île	1 000.00 \$
11776	Bell Canada	22.77 \$*
11777	Conteneur Recycle Inc.	1 945.43 \$*
11778	Sobeys Québec St-Donat	203.26 \$
11779	Moisson Lanaudière	200.00 \$
11780	Rogers	88.50 \$*
11781	Syndicat canadien de la fonction publique	654.75 \$*

Total des incompressibles : 191 939.65 \$

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES**

### **7. Règlements et avis de motion**

#### **18-230 7.1 Règlement 189-2 [n/d R-189-2]**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement 189-2 avec les modifications soumises à l'assemblée de consultation des employés, modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la réglementation**

#### **8. Administration et ressources humaines**

#### **18-231 8.1 Remboursement de taxes [matricules 6126 49 0367 et 6629 29 2274]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le remboursement des taxes à deux citoyens, du versement fait suite à la vente de leurs propriétés.

M. François Côté	731.00 \$
M. Richard L'Écuyer	573.94 \$

Adopté unanimement par les conseillers.

**18-232 8.2 Moisson Lanaudière – subvention [n/d 803-130]**

Proposé par la la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte  
le versement d'une aide financière pour l'année 2018, au montant  
de 200 \$, à Moisson Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers.

**18-233 8.3 TECQ- Demande de subvention travaux Lac Georges  
[n/d 208-141]**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux  
modalités de versement de la contribution  
gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe  
sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)  
pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui  
s'appliquent à elle pour recevoir la contribution  
gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre  
du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du  
territoire;

**Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,**

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui  
s'appliquent à elle;
- QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le  
Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires,  
employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations,  
exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme  
fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des  
dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte  
délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des  
investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le  
cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au  
ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la  
programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres  
documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution  
gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des  
Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal  
d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant  
par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq  
années du programme;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires  
municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera  
apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente  
résolution.

- QUE La municipalité prévoit réaliser une partie des travaux sur le chemin du Lac Georges en cours d'approbation des travaux de la demande.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

#### **9. Sécurité publique**

##### **9.1 Rapport de la conseillère responsable**

##### **18-234 9.2 Service incendie - démission [n/d 302-110]**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la démission du pompier Antony St-Amour au sein du service incendie.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **18-235 9.3 Caserne – évaluation de coût [n/d 401-111]**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de 11 800 \$ plus taxes, de la firme Héloïse Thibodeau architecte inc., afin d'effectuer l'évaluation de coût pour la construction d'une caserne selon les trois options demandées.

Qu'une somme de 5 455 \$ soit prise au surplus accumulé non affecté pour s'ajouter au budget prévu pour les services techniques.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **18-236 9.4 Entente service incendie – territoire non organisé de la MRC Matawinie [n/d 502-103]**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'entente relative à une desserte en services incendie afin de couvrir une partie du territoire non organisé de la MRC Matawinie par le service de sécurité incendie de Notre-Dame-de-la-Merci.

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Madame Isabelle Parent et la directrice générale, Madame Chantal Soucy, à signer ladite entente de service.

Adopté unanimement par les conseillers.

## Période de questions sur la sécurité publique

### 10. Travaux publics

#### 10.1 Rapport du conseiller responsable

#### 18-237 10.2 Chemins du Sommet et de la Rivière- déneigement 2018-2019 [n/d 602-150]

Attendu que la municipalité peut, en vertu de l'article 70 de la loi sur les compétences municipales, entretenir une voie privée ouverte au public;

Attendu que l'entente est pour la saison 2018-2019;

Attendu que la majorité des propriétaires ont fait la requête;

Attendu que les frais imputables au déneigement des chemins du Sommet et de la Rivière seront à la charge des propriétaires;

Proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de procéder au déneigement du chemin du Sommet et de la Rivière, selon l'offre acceptée des propriétaires de 3 000 \$ plus taxes, de l'entrepreneur Transport Patric Légaré enr.

Le montant sera chargé à parts égales, à même les comptes de taxes des propriétaires, en 2019.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 18-238 10.3 Chef d'équipe – nomination [n/d 302-100]

Proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination de Monsieur Daniel Charron à titre de chef d'équipe, selon les conditions de la convention collective.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 18-239 10.4 Chemins municipaux- chemin du Hibou [n/d 602-120]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la prise en charge du chemin du Hibou selon le rapport déposé.

Que le propriétaire consent à céder l'assiette de la rue à la municipalité et que la mairesse et la directrice générale secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 18-240 10.5 Employé municipal – prolongation [n/d 302-100]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la prolongation de la durée d'emploi de Monsieur Kévin Oakes, journalier chauffeur opérateur, jusqu'au 7 décembre 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

**18-241 10.6 Abat poussière– report et prolongation pour 2019  
[n/d 602-143 2018 et 2019]**

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le report du deuxième épandage prévu en 2018 et accepte l'entente globale selon les modalités suivantes :

35 353 litres à 0.255 \$/litre (prix garanti de 2018 sur quantité restante)  
45 037 litres à 0.275 \$/litre (nouveau prix 2019).

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur les travaux publics**

**11. Environnement et Hygiène du milieu**

**11.1 Rapport du conseiller responsable**

**Période de questions sur l'environnement  
et l'hygiène du milieu**

**12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

**12.1 Rapport de la conseillère adjointe responsable**

**Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

**13. Aménagement, urbanisme**

**13.1 Rapport du conseiller responsable**

**18-242 13.2 2834, chemin Notre-Dame-de-la-Merci- démolition  
[matricule 6625 21 6245]**

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate la firme Asselin avocats à prendre les procédures en démolition et autorise la directrice générale à mandater les services d'un expert, si nécessaire, dont le rapport sera présenté à la Cour Supérieure du district de Joliette.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

**14. Développement, qualité**

**14.1 Rapport du conseiller responsable**

**18-243 14.2 Association des propriétaires des lacs Georges, Prévost et à l'Île - Barrage [n/d 114-100]**

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le versement d'une subvention de 1000\$, prévue au budget, en prévision des analyses et/ou réparations du barrage appartenant à l'association des propriétaires des lacs Georges, Prévost et à l'Île. Le montant de la subvention sera versé dans un compte conjoint avec la municipalité.

Les signataires autorisés seront, pour la municipalité, la directrice générale Madame Chantal Soucy et un représentant de l'association des propriétaires des lacs Georges, Prévost et à l'Île dûment mandaté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur le développement,  
communication et qualité**

**15. Bibliothèque, Art et Culture**

**15.1 Rapport de la conseillère responsable**

**Période de questions sur la bibliothèque, les arts et la culture**

**Période de questions générale**

**18-244 16. Levée de l'assemblée**

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #18-229, 18-231, 18-232, 18-233, 18-235, 18-240, 18-241, 18-242, 18-243.**

**Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière**

---

**20 personnes**

**Fin de la session 20h10**



---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**